

Membres en exercice : 19 membres présents : 15 membres absents : 4 convocation : 02.07.2026

Le 08 juillet 2026 à 18 h 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Alain LECOMTE, adjoint au maire.

Étaient présents Anne-Jessica ALAVI SADRE, Christine AUDINEAU, Charlotte CHASTANG, Sophie CHIRON, Jocelyne CONSTANTIN, Marie-Josée GUERRY, Alain LECOMTE, Julien LECUIROT, Jérôme MARIE, Marie-Reine MASSON, Julie PERIN, Cyril REMAUD, Jean-Michel RUFFIE, Gino SOBOTA, Philippe TEILLET formant la majorité des membres en exercice ;

Étaient absents excusés François BROSSARD, Hervé DURUPT ;

Étaient absents : Angéline HÉRISSÉ Jean-Pierre MACOIN

Anne-Jessica ALAVI SADRE a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal

M. Philippe Teillet présente le procès-verbal de la séance précédente. Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le procès-verbal en l'état.

2. Audition institutionnelle : Présentation du Centre Socio-Culturel (CSC) de Mauzé-sur-le-Mignon

Le conseil municipal reçoit M. Mathias Ragot, Président du Centre Socio-Culturel (CSC) de Mauzé-sur-le-Mignon, accompagné de la présidente du conseil d'administration Céline DAVID.

- Présentation générale : Exposé sur la structure, son vaste territoire d'intervention, ses partenaires institutionnels et ses actions phares (notamment la lutte contre l'isolement et l'accompagnement des familles via des activités régulières).
- Situation financière et prospective : Présentation du projet associatif 2027-2029. Le Président alerte sur un déficit global important constaté sur l'exercice actuel et prévisionnel 2026.
- Scénarios de redressement : Quatre projections ont été détaillées. À budget constant, le CSC devra procéder dès septembre 2026 à l'arrêt progressif des activités déficitaires.
- Sollicitation de la commune : Afin d'éviter ces fermetures, une demande de soutien financier est adressée à la commune de Val-du-Mignon. Un besoin global de 41 000 € est identifié à l'échelle de l'ensemble des communes partenaires pour atteindre le seuil de fonctionnement et rééquilibrer les comptes.
- Dispositif proposé : Mise en place d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs (CPO) sur une durée de 3 ans, effectif à compter d'octobre 2026. Une réflexion ultérieure sera menée concernant le projet partagé.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation. Les arbitrages financiers feront l'objet d'une délibération ultérieure.

3. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Vu la loi en vigueur imposant la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux, il est exposé au conseil municipal le contenu et le cadre de cette mission de conseil. La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ayant désigné Madame Stéphanie Pavageaud en qualité de référente, il est proposé de retenir sa candidature pour la commune de Val-du-Mignon.

Chaque élu pourra la saisir directement en cas de besoin. Le coût de la prestation est fixé à 80 € par saisine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Stéphanie Pavageaud en qualité de référente déontologue de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette désignation et à engager les crédits correspondants.

4. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, il convient de constituer la Commission Communale des Impôts Directs. Une liste de 24 personnes (commissaires titulaires et suppléants), incluant le Maire, titulaire de droit, est soumise à l'assemblée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste des 24 membres proposée, qui sera transmise aux services fiscaux pour validation définitive.

5. Budget Annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) – DM 1

Afin de procéder à l'équilibre strict du budget SPIC, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits d'un montant de 10,53 € vers la section de dépenses. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification budgétaire réglementaire.

6. Campagne de stérilisation des chats errants : Convention vétérinaire

Dans le cadre de la prochaine campagne de maîtrise des populations de chats errants, il est proposé un partenariat avec le cabinet vétérinaire de Mauzé-sur-le-Mignon. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le vétérinaire de Mauzé-sur-le-Mignon pour l'année en cours.

7. Attribution des indemnités de fonction d'une élue

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des indemnités de fonction allouées à Madame Christine Audineau, conformément aux barèmes réglementaires applicables aux collectivités. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de ces indemnités.

8. Questions diverses et informations

Demande d'acquisition d'une portion de voirie à Olbreuse (M. Thierry Audé)

La municipalité a reçu un courrier en date du 09/03/2026 de M. Thierry Audé, sollicitant l'achat d'un chemin situé sur le secteur d'Olbreuse.

- Analyse : Ce chemin débouchant directement sur une voirie publique, il appartient au domaine public routier de la commune.
- Décision : En vertu du principe d'inaliénabilité du domaine public, la cession d'une partie de cette voirie est impossible. La demande est rejetée.

Organisation de la fête de Thorigny sur le Mignon : sécurité électrique

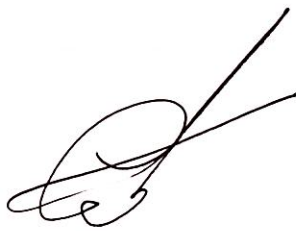
En prévision des festivités de Thorigny sur le Mignon, Monsieur le Maire informe qu'un contrôle réglementaire des installations électriques sera diligenté. Conformément aux usages, le coût de la facture de ce contrôle sera intégralement répercuté et adressé au Comité des Fêtes de Thorigny sur le Mignon.

Sinistre : Explosion de la citerne incendie

- Remplacement : Suite à la défaillance et à l'explosion de la citerne incendie, la société prestataire prend à sa charge exclusive son remplacement complet. La réfection de la clôture périmétrique est quant à elle prise en charge par l'assurance de la commune.
- Défense incendie : Une consultation va être menée auprès du SDIS (pompiers) pour valider l'utilité technique d'une citerne à cet emplacement.
- Contrôle du parc : Une campagne de vérification des citernes de la commune va être lancée, visant notamment à confirmer l'existence et l'état d'une réserve de 120 m³ qui serait située sur un terrain privé appartenant au GAEC EOL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 53.

Anne-Jessica ALAVI SADRE
Secrétaire de séance



Alain LECOMTE
Maire de Val du Mignon

